

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :.....	27
Membres présents :.....	23
Procurations :	4
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Emmanuelle PEIGNIEUX à Mme Isabelle DEXPERT, M. Laurent JOUGLENS à M. Laurent SOULARD, Mme Amandine BARBERE à Mme Sonia CILLARD-CARRARA, Mme Sylvie BADETS à M. Jean-Bernard BONNAC.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Bernadette DULAU

N° DE_2022_085

OBJET : VENTE PARCELLE « CHARLON-OUEST » à Mme Constance SCHRIEKE

Monsieur Bernard JOLLYS expose au Conseil Municipal que la Commune a été saisie d'une demande présentée par Mme Constance SCHRIEKE, en vue d'acquérir la parcelle communale cadastrée section A N°925p d'une superficie de 967 m² (avant arpentage par le géomètre), cette parcelle jouxtant sa propriété actuelle.

Cette parcelle est située hors des parties urbanisées de la commune au RNU.

Monsieur Bernard JOLLYS propose au Conseil Municipal de céder ce terrain au prix correspondant à la première évaluation fixée par les Domaines soit 9 € le m², à l'identique de la parcelle vendue à M. MARTIN Joël en janvier 2022. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, les frais de géomètre seront à la charge de la commune de Bazas.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu, la demande formulée par Mme Constance SCHRIEKE,
- Vu, l'avis du service des Domaines
- Considérant qu'il est possible de faire état de la vente à M. Martin Joël en parallèle pour qu'il n'y ait pas de discordance de valeur sur ces parcelles destinées à être rattachées aux propriétés riveraines ;
- Considérant que cette parcelle est située hors des parties urbanisées de la commune au RNU ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213300361-20220920-DE_2022_085-DE

DECIDE de vendre à Mme Constance SCHRIEKE demeurant chemin des Princes à Bazas, la parcelle communale cadastrée section A N° 925p située au lieu-dit « Charlon-ouest », d'une superficie d'environ 967 m², dont le montant sera calculé en fonction de la surface arpentée, au prix de 9 € le m².

CHARGE l'Office Notarial SCP LATOURNERIE et CHATAIGNER, notaires de l'acquéreur, d'établir l'acte de cession de ces terrains, les frais notariés étant à la charge de Mme Constance SCHRIEKE.

PREND en charge les frais de géomètre.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tous actes en découlant, ou en cas d'absence, son adjoint.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

La secrétaire de séance,
Marie-Bernadette DULAU



Le Maire,
Isabelle DEXPERT

